

TROPHEE SENIORS DU CHATEAU DE PALLANNE

28 et 29 Juin 2019

Golf du Château de Pallanne

32170 Tillac

Tél. : 05 62 70 00 06 - Mail : golfcpallanne@wanadoo.fr

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement particulier priment celles des règlements généraux.

1 - Conditions de participation

Épreuve ouverte aux joueuses et joueurs répondant aux exigences des Règles du Statut d'Amateur, ayant plus de 50 ans la veille du premier jour de l'épreuve, c'est-à-dire nés avant le 28 Juin 1969.

Les joueurs licenciés à la ffgolf devront avoir enregistré le certificat médical ou, le cas échéant, le questionnaire de santé, avant le début de l'épreuve, faute de quoi l'inscription sera rejetée, et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ pour l'année 2019. Pour les joueurs non-licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

2 - Forme de jeu

Stroke-Play - 36 trous - 18 trous par jour - Classement sur l'addition des 2 tours.

Une série Dames : Départs marques rouges

Une série Messieurs : Départs marques jaunes

Le champ des joueurs est limité comme suit :

Nombre total de joueurs <i>maximum</i>	dont Dames <i>minimum</i>	dont wild cards <i>maximum</i>
120	27	12

Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les stipulations du Vade-mecum 2019.

Note 1 : La Ligue Occitanie dispose de 10 WildCards, incluses dans le nombre total de participants (cf. tableau ci-dessus).

Note 2 : L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date du **13 Juin 2019**.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

Note 3 : Seront réservées 5 places dans le champ des Dames et 15 places chez les Messieurs pour des joueurs non-classés au Mérite Seniors.

Départage : Le départage pour la 1ère place se fera en play-off trou par trou sur les trous désignés par le comité de l'épreuve. Autres places : départage selon plan informatique ffgolf.

Départs :

Le tirage des départs sera réalisé conformément aux stipulations du Vade-Mecum 2019.

3 - Inscriptions

Les inscriptions se feront uniquement par courrier, accompagnées du droit d'engagement jusqu'au 13 Juin 2019 à 18 heures (**Chèque à libeller à l'ordre de : SAS AEB PALLANNE**) et seront adressées à :

Golf du Château de Pallanne 32170 Tillac

Adultes Non Membres du Golf: 70 €

Adultes Membres du Golf : 15 €

La liste des participants retenus sera communiquée à la Ligue avant le 18 Juin 2019 à 12h. Cette liste pourra être complétée si le champ des joueurs est incomplet.

Tout joueur déclarant forfait après la date limite d'inscription reste redevable du droit d'engagement.

La journée d'entraînement est prévue le 27 Juin 2019, sur réservation des départs au Golf.

4 - Remise des prix

Classement en brut uniquement. Les 3 premiers joueurs de chaque série seront récompensés.

5 - Comité de l'épreuve

Sur nécessité, le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.